

# LE CARILLON



## Sommaire

Le mot du Maire.....	1
Festivités.....	2
Infos pratique.....	3
Etat Civil.....	3
Comptes Rendus du conseil municipal.....	4
Soixantième Cavalcade du 15 août.....	5
28 août 1944, la Butte. 60 ans déjà.....	6

## Le Mot du Maire

Le 26 mai dernier, une bien désagréable surprise nous a été réservée.

Survenu entre le Samedi 15 Mai après midi où se déroulait une cérémonie de baptême et le mercredi matin 26 Mai, jour où Madame GATESOUBE avait rendez-vous avec Mademoiselle MASSE, future mariée, l'incendie de l'intérieur de l'église aurait pu être beaucoup plus grave encore.

Si le préjudice matériel n'est pas très important, le travail de nettoyage est impressionnant. Les travaux après l'expertise d'usage devraient débiter rapidement pour durer plus d'un mois. Jusqu'à la fin des travaux, les cérémonies se dérouleront à l'église de Pellevoisin.

Dans un tout autre registre, j'en appelle au civisme sur 2 points :

- Tout d'abord sur la **consommation d'eau potable**. Vous avez reçu de la part du président du syndicat une note demandant de réduire la consommation, suite à un incident survenu sur un puits à Ecueillé. Une solution provisoire va être trouvée en Juillet, la réparation définitive n'intervenant qu'en 2005. Seule la stagnation de la consommation peut nous épargner un rationnement durant l'été.

- **Les ordures ménagères**, après une accalmie, causent de nouveau quelques soucis. Au pont d'apport volontaire de la route de Pellevoisin apparaissent de nouveau des objets pour le moins insolites (encombrants en particulier dont la place est à la déchetterie, un pare-brise n'a rien à voir avec le conteneur verre et ce n'est qu'un exemple ...). Alors, de grâce, un peu de civisme, c'est pour le bien de tous !

Pour terminer sur une note plus heureuse, quatre mères de famille, Mesdames LEBREUIL, JUBERT, THERET et BAUDOIN se sont vues remettre la médaille de la famille française lors de la fête des mères.

Bernard GARNIER  
Le Maire

Bulletin Municipal N° 38  
AOÛT 2004

**Les festivités des 14 & 15 Août  
60<sup>ème</sup> anniversaire de la cavalcade.**

\*\*\*\*\*

**14 Août : Course cycliste nationale, 11<sup>ème</sup> Grand Prix Christian FENIOUX  
Départ 14 heures - 7 tours de 21 Km.  
Fête foraine - Bal**

**15 Août : Cavalcade de jour et de nuit.  
5 chars :  
la locomotive - l'hélicoptère - Blanche neige  
Le gâteau d'anniversaire - Le char de la reine.  
3 musiques : Pellevoisin - Noëllet (49) - Rallye Cor  
Fête foraine - Feu d'artifice.**



**Centre de Loisirs de FAMILLES RURALES  
" La Ruche "**

**La fête de la ruche, au bénéfice des enfants, aura lieu le :**

**VENDREDI 23 JUILLET 2004  
A 19 Heures,  
A la Maison des Associations.**

**Au programme : spectacle réalisé et interprété par les enfants, suivi d'un barbecue géant.**

**Venez nombreux  
A cette occasion, une tombola sera tirée.  
Si vous souhaitez donner des lots, vous pouvez contacter :**

**Mme Brigitte BLANC : ☎ 02.54.39.06.23  
Ou  
Mme Sylvie BONNEAU : ☎ 02.54.39.06.20**

# SOIXANTIEME CAVALCADE DU 15 AOÛT

Le 15 Août 2004, nous allons fêter la soixantième cavalcade. Mais, dans les archives de la commune d'HEUGNES, nous trouvons un arrêté municipal daté de 1860 instituant l'établissement d'une fête qui ne s'appelait pas "cavalcade" mais "assemblée" ou "fête votive". Ce décret précisait qu'elle aurait lieu tous les ans au 15 Août sur la place publique. Écrit très certainement à la plume d'oie, il présente un intérêt aussi bien sur le fond que sur la forme car c'est un chef d'œuvre de calligraphie que nous sommes heureux de vous présenter.

Nous étions alors sous le Second Empire, Napoléon III était empereur des français et Monsieur Eugène Octave SIBON, Maire d'HEUGNES de 1855 à 1870, libella et signa cet arrêté.

144 ans se sont écoulés mais ce ne fut pas un défilé uniforme de réjouissance et d'allégresse. Dès 1870, le 15 Août fut annulé pour fait de guerre et même la calligraphie y perdit ses rondeurs et ses arabesques – voir le second arrêté.

Et pour terminer voici une question posée aux plus curieux d'entre vous : compte tenu de la guerre 1939-1945 et de ses suites, en quelle année la première cavalcade eut-elle lieu ?

G.L.



Mairie d'Heugnes.

Arrêté

relatif  
à l'établissement d'une assemblée dans la commune d'Heugnes.

Nous, Maire de la commune d'Heugnes, de la délibération en date du 8 mai dernier, par laquelle le conseil municipal d'Heugnes a émis le vœu qu'il soit établi, au profit de cette commune, une assemblée qui aurait lieu le mercredi 15 du mois d'Août ;

Et l'acquiescement donné à la demande de ce conseil par le

Préfet de l'Indre, sur son avis en date du 11 du mois de Juin ; Et la loi des 10-24 Juin 1790, titre XI, article 3, qui énumère les objets de police confiés à la vigilance de l'autorité municipale, et la loi du 18 Juillet 1837, article 2, qui reconnaît au Maire le droit de prendre des arrêtés sur les dits objets ;

Arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>.  
Une assemblée ou fête votive aura lieu tous les ans au Bourg d'Heugnes. Elle se tiendra tous les ans le 15 Août, jour de l'Assomption.

Article 2.  
La Fête publique d'Heugnes est affichée à la tenue de cette assemblée, elle aura lieu à neuf heures du matin et sera finie à neuf heures du soir.

Article 3.  
Tous amusements conformes à la morale et tous jeux permis y sont autorisés.

Article 4.  
Il est défendu d'établir des danses, jeux, etc., sur toute partie de la voie publique autre que celle désignée à l'article 2.

Article 5.  
Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies devant le tribunal compétent, conformément aux lois.

Fait à Heugnes, le 24 Juin 1860.

Le Maire,  
Eugène Sibon

Arrêté en force du 31 septembre 1860

12

Du 14 août 1870

Le Maire de la commune d'Heugnes, Considérant l'état d'anxiété dans lequel les nouvelles venues jusqu'à ce jour du théâtre de la guerre ont mis tous les esprits ;

Et la tristesse générale qui s'est répandue à toutes les familles par suite de événements récents ;

Tenant rendre hommage aux sentiments de la population

Arrête :

Toutes réunions ou réjouissances quelconques sont interdites sur les places, ou dans les maisons publiques pendant toute la durée de la guerre.

Heugnes, hôtel de la mairie le 14 Août 1870  
Le Maire,

## 28 AOÛT 1944, LA BUTTE. 60 ANS DEJA ...

Un Ecueillois, Monsieur **Luc MORIN**, qui en 1944 avait 5 ans, a fait d'importantes recherches personnelles sur la bataille d'Ecueillé et le drame de la Butte qui en découlait directement.

Au soir du 25 Août 1944, sa mère faisait partie des victimes civiles de la Bataille d'Ecueillé. C'est sans doute pour cette raison que mon interlocuteur a cherché à comprendre, compléter, rectifier parfois. Toutes ces années de recherches passionnées l'ont amené à constituer une impressionnante collection de photos, récits, témoignages authentiques.

Après plusieurs rencontres, nous avons souhaité revenir sur cet événement local, le 60<sup>ème</sup> anniversaire en était sans doute l'occasion.

A la suite du combat d'Ecueillé, le soir du 25 Août, le maire a demandé à la préfecture la venue d'artificiers pour déminer la place de la mairie où des engins explosifs mettaient la population en danger. Du dépôt de munitions de Châteauroux, le 26 Août puis le 28 Août 1944 trois hommes sont missionnés par le commandant Pierre-Clément de **GIVRY** : Onésime **ADAM**, chauffeur du véhicule, Léopold **LINARES**, adjudant chef artificier et Roland **LAMIRAULT**, artificier civil.

Le 28 Août 1944, vers 15 heures 45, leur travail terminé, ils quittent Ecueillé pour Châteauroux par Pellevoisin. Habitué à travailler ensemble, Léopold **LINARES** est à l'avant du camion conduit par Onésime **ADAM**, Roland **LAMIRAULT** est assis à l'arrière.

Le camion américain, portait pour sa protection des croix rouges en lieu et place des étoiles le matin du 28 Août. Elles furent effacées avant le départ. Le camion fait un arrêt au château de Fontenay, P.C. de Carol (Commandant Costa de **BEAUREGARD**) pour prendre en charge 3 personnes. Trois autres personnes quitteront le PC de Fontenay à bord d'une Citroën 15 CV quelques minutes plus tard. A l'arrière du camion, montent le chasseur **Lucien MONNIER**, sergent au 7<sup>ème</sup> bataillon de chasseur à pied qu'il avait intégré comme simple soldat de 2<sup>ème</sup> classe – en fait, il s'agissait du Prince Napoléon- Paul **BARON** résistant et **Albert LAURENT** lieutenant affecté aux affaires franco-allemandes à la préfecture de Châteauroux.

Les 6 hommes repartent vers Pellevoisin et arrivant au lieu dit " La Butte ", en haut d'un faux plat, le véhicule est frappé par un obus, tiré d'un canon allemand, caché près de la route de Villegouin à côté de la ferme de La Butte. Un second obus vient frapper le camion qui prend feu. Sur les 6 occupants, un, légèrement blessé, se sauve ; il s'agit du sergent **MONNIER** qui sera le seul survivant. Les autres seront tués sur le coup ou blessés et cruellement achevés par les allemands accourus. Roland **LAMIRAULT** brûle dans le camion. Blessé par un éclat d'obus à la jambe et brûlé à l'épaule, le sergent **MONNIER** rejoint le P.C. de Fontenay ; rapidement soigné, il restera caché quelques jours à la ferme d'Augnais avant d'être évacué sur l'hôpital de Châteauroux d'où il sortira le 17 Septembre.

Les 5 morts sont ramenés à Ecueillé le 29 Août et inhumés dans le cimetière d' Ecueillé le 2 Septembre.

**Onésime ADAM**, 35 ans, conduisait le camion. Léopold **LINARES** voulait toujours ce conducteur. Il repose aujourd'hui au cimetière de Déols. Sa famille vient chaque année à La Butte.

**Léopold LINARES**, Adjudant-Chef artificier exhumé une première fois le 18 Septembre 1944 pour être inhumé à Châteauroux, sera réexhumé le 28 Août 1954 pour être transporté au caveau familial de Calès (Dordogne) – Son épouse est décédée tout récemment ( le 4 Février ) à l'âge de 94 ans.

**Roland LAMIRAULT** était un artificier civil ; exhumé en 1945, il repose à la Chapelle du Noyer, dans la basilique de Chateaudun.

**Paul BARON**, petit fils de Paul **BARON**, un ancien adjoint au maire de Marseille, était un résistant des Forces Françaises de l'Intérieur ; il était monté à bord du camion au château de Fontenay. Originaire de Marseille, exhumé en 1949, il repose au cimetière Saint Pierre de Marseille.

**Albert LAURENT**, Saint Cyrien, parlant couramment l'allemand, il était employé aux affaires franco-allemandes à la Préfecture de Châteauroux. Il était monté à bord au château de Fontenay. Exhumé le 18 Septembre 1944 et inhumé à Issoudun (sur sa tombe figure sa photo de Saint Cyrien et l'inscription " Mort sur la commune d'Ecueillé ).

**Sergent Lucien MONNIER** : Le 28 Août 1944, le sergent **MONNIER** reçoit l'ordre d'effectuer une reconnaissance sur l'axe Préaux-Ecueillé. A la suite de cette mission, après un arrêt au PC de Fontenay, il rentre vers Châteauroux à bord du camion jusqu'au moment du drame. Convalescent, il rencontre le Général **KOENIG** à Paris le 23 Octobre, il deviendra quelques jours plus tard le Lieutenant Louis de **MONTFORD** et sera affecté au bataillon de Chasseurs Alpins de l'armée des Alpes. Par une émouvante coïncidence, le Prince Napoléon est décédé le 3 Mai 1997, jour anniversaire des obsèques de son père.

Cet après-midi du 28 Août avait pourtant débuté paisiblement. Dans les champs de la Butte, le charretier avec deux jeunes chevaux labourait près de la route comme en témoigne un récit manuscrit émanant d'un ancien habitant de la Petite Pyramide. Il écrit " Soudain, effrayés par la canonnade et le tac tac des mitraillettes, les deux bêtes effarouchées durent être dételées et partant vers l'écurie au galop, elles furent abattues. Le jeune charretier, **DEPOND Lucien**, put s'échapper en se trainant dans la raie de charne qu'il creusait. Il était sauf ! Occupant et fouillant le domaine de La Butte, l'ennemi prenait la famille **VILLEMONT** et le personnel en otage. On conçoit la frayeur de ces gens paisibles tenus en joug pendant une demi-heure par une douzaine d'hommes prêts à tout." Mais ce qui est moins connu de l'épisode, c'est la présence sur les lieux, au même

instant, d'une voiture légère. Le rapport du Commandant de **GIVRY**, des coupures de journaux, le récit de Madame **LAMIRAULT** ont amené mon interlocuteur à rencontrer l'un des passagers du véhicule, Monsieur **Gabriel DARRAULT** (l'ex jardinier célèbre sur les ondes de R.B.S).

Voilà ce qu'il écrit :

" Quelques minutes après le camion, une 15 chevaux **CITROEN** avec 3 hommes à bord quitte Fontenay dans la même direction. Les deux véhicules n'avaient rien à voir l'un avec l'autre du point de vue mission, si ce n'est que le camion avait servi d'appoint pour transporter 3 hommes, **MONNIER**, **LAURENT** et **BARON** à l'hôtel Notre Dame de Pellevoisin où allaient également les trois hommes de la traction, l'hôtel servant de PC au Colonel **CHOMEL**, commandant la Brigade Charles **MARTEL**.

Au volant de la traction, se trouvait le Colonel **GHISLAIN** (pseudo Gustave), à ses côtés un nommé **DUPERRAY** et **Gabriel DARRAULT** à l'arrière. Le camion est rattrapé, tout en le doublant, signes de sympathie entre les occupants des 2 véhicules. Le dépassement à peine terminé, le premier obus, passant au-dessus de la traction, vient frapper le camion. La Citroën stoppe immédiatement, les 3 occupants en sortent et le colonel **GHISLAIN** appuyé sur la voiture tire avec une carabine américaine vers le canon. Les 2 autres sont à plat ventre dans le champ au plus profond des sillons. Sauve qui peut sans regarder beaucoup vers le camion qui, ayant reçu un deuxième obus, a pris feu. A ce moment, on entend un avion anglais qui a repéré la scène, les allemands cessent le feu et se réfugient à la ferme laissant le temps aux trois hommes de se sauver en direction de Heugnes, c'est-à-dire à l'opposé du Sergent **MONNIER** qui lui se sauve vers la route de Préaux. Quelques bosquets plus loin, ils cessent leur course pour un long moment et c'est à seulement 150 mètres d'eux que se réfugient, dans un petit bois, les allemands du convoi protégé par un canon. Ils ne tarderont pas trop à partir et les trois hommes pourront ainsi finir leur marche vers Heugnes."

Une stèle a été érigée en 1946 sur l'emplacement de l'accrochage meurtrier et chaque année, le 8 Mai et le 28 Août, élus et représentants des associations patriotiques viennent s'y recueillir afin de ne pas oublier ce douloureux moment de notre histoire locale.

Des photos anciennes, de l'inauguration en particulier, apportent la preuve que le texte inscrit à l'origine sur la stèle a été modifié. Quand ? Comment ? et Pourquoi ?

Le réchappissage des lettres a été réalisé ce printemps et la dépense a été prise en charge par le Souvenir Français. Je remercie le Colonel Du **CREST**, Président Départemental du Souvenir Français pour ce geste et Monsieur **Luc MORIN** qui nous avait permis le contact.

L.M & B.G.



## INFOS PRATIQUE

# Mairie de HEUGNES

Tél : 02.54.39.01.85

Fax : 02.54.39.07.06

Adresse messagerie : [mairie.heugnes@wanadoo.fr](mailto:mairie.heugnes@wanadoo.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

Lundi : 9-12 H  
Mardi : 9-12 H  
Jeudi : 9-12 H  
Vendredi : 9-12 H  
Samedi : 9-12 H

### Permanences des élus à la mairie de 11 à 12 H

Lundi : Mme Ginette LABECOT  
Mardi : M. François VANDENBOSSCHE  
Jeudi : M. Bernard GARNIER  
Vendredi : M. Michel TIXIER  
Samedi : M. Bernard GARNIER

EDF : 0 810 333 036

SAUR : Service clientèle : 05.55.36.18.67

Service dépannage 24/24 : 02.54.34.23.89

Centre hospitalier de Châteauroux : 02.54.29.60.00

Pompiers : ☎ 18

Gendarmerie : ☎ 17

SAMU : ☎ 15

### Horaires de la Déchetterie :

Lundi de 9 à 12 H

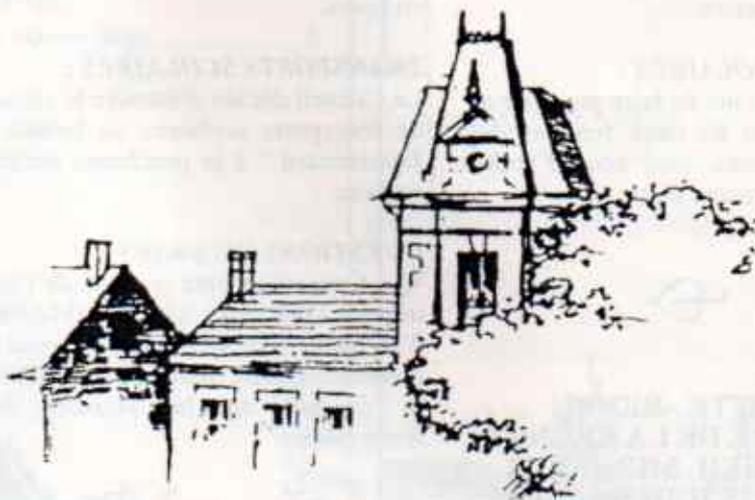
Vendredi de 10 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H

Samedi de 9 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H.

### Marchés dans le canton :

- Pellevoisin : Mardi matin

- Ecueillé : Mercredi matin



## ETAT CIVIL

2<sup>ème</sup> Trimestre 2004

### ~ NAISSANCES :

Estéban MANSION,  
né à CHATEAUROUX  
le 24 Mai 2004

### DECES :

Madeleine BORGET  
Veuve MAUDOUT  
décédée à MARON,  
le 16 avril 2004



## AU CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2004

Réuni sous la présidence du maire, le Conseil a pris les décisions suivantes :

#### **CONSTRUCTION DU HANGAR ATELIER COMMUNAL :**

Le Conseil a pris connaissance du compte-rendu de la réunion de la commission d'appel d'offres. Des précisions complémentaires sont demandées à plusieurs entreprises et un examen des offres par la DDE est nécessaire avant l'attribution des lots. Le Conseil a accepté le devis établi par EDF, d'un montant de 7 282 € hors taxes, pour l'alimentation électrique du hangar.

**AMENAGEMENT DE L'AUBERGE :**  
Deux nouvelles propositions d'aménagement sont à l'étude ; le projet retenu va faire l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre du FISAC d'une part et du Contrat de Pays d'autre part.

#### **ACTIVITES POSTALES :**

Le conseil prend une délibération, initiée par l'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France, pour exprimer son opposition à la réduction des services postaux et défendre la qualité du service public dans les communes rurales.

#### **LOCAUX SCOLAIRES :**

Le conseil décide de faire procéder au remplacement de deux fenêtres des locaux scolaires, côté cour d'école, durant les vacances d'été.

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2004

Réuni sous la présidence du maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**- CONSTRUCTION DU HANGAR :**  
Le Conseil entérine les décisions de la commission d'appels d'offres du 28 mai et 12 Juin - Les lots N° 1 (VRD - Réseaux divers) et 3 (Maçonnerie, carrelage) sont attribués à l'entreprise LE GOUESTRE d'Ecueillé, le lot N° 2 ( Construction du hangar métallique ) à l'entreprise ACMC de Cluis et le lot N° 4 ( Electricité - Plomberie ) à l'entreprise DARCHIS SARACHMANN de Chateauroux. L'ensemble des devis retenus pour ces travaux s'élève à 62 559,36 € hors taxes ; il convient d'y ajouter 11 259,47 € pour les branchements eau et électricité, honoraires de la DDE et publications. Le montant total de la construction s'élève donc à 73 818,83 € hors taxes.

**AMENAGEMENT DE L'AUBERGE :**  
- Un projet d'aménagement, d'un montant de 100 000 € Hors taxes, est présenté à demande de subvention au titre du FISAC et du Contrat de pays.

#### **SINISTRE DE L'EGLISE :**

Monsieur le Maire a rendu compte du sinistre intervenu à l'intérieur de l'église dans la deuxième quinzaine de mai, vraisemblablement provoqué par un court circuit. Le chœur, en particulier, a été très endommagé : l'autel, des chaises et la moquette ont entièrement brûlé et l'ensemble de l'édifice est noir de fumée, entraînant des travaux de nettoyage considérables. Les expertises et les devis de restauration sont en cours.

#### **TRANSPORTS SCOLAIRES :**

Le Conseil décide d'étendre le circuit de transports scolaires au lieu-dit " Japperenard " à la prochaine rentrée scolaire.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Le Conseil accepte le devis de l'entreprise DARCHIS SARACHMANN, d'un montant de 487,01 € TTC pour le remplacement du moteur de la VMC de la cuisine de la Maison des Associations.

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 avril 2004

Réuni le 30 avril sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

**AMENAGEMENT DE L'AUBERGE :**  
Le Conseil a examiné ce jour différentes solutions d'aménagement proposées par M. LAROSE, architecte, suite aux observations faites par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'Architecte des Bâtiments de France et les services de l'Équipement.

Les aménagements sollicités par ces services conduisent à une augmentation du coût des travaux.

Un projet plus simple va être étudié de façon à recevoir l'agrément du service des Bâtiments de France.

#### **ASSAINISSEMENT :**

Considérant le refus de Madame Huguette Bernadette MOULIN de céder une portion de terrain au lieu-dit "Tivot", pour aménager la station d'épuration, le Conseil charge Monsieur le Maire de se renseigner sur la clause "d'utilité publique" à laquelle avoir recours dans cette circonstance et de demander les conditions de vente du terrain qu'elle engendre

#### **BRANCHEMENT D'EAU AU FUTUR HANGAR COMMUNAL :**

Le conseil accepte le devis de la société SAUR, d'un montant de 1 060,36 € TTC pour le branchement d'eau au futur hangar communal.

#### **DON DU SOUVENIR FRANÇAIS :**

Le Conseil accepte le don du Souvenir Français, d'un montant de 55,44 €, pour le réchappissage des inscriptions de la Stèle de " La Butte ".

#### **POSE DE RIDEAUX OCCULTANTS A LA MAISON DES ASSOCIATIONS :**

Le conseil décide la pose de rideaux occultants à la Maison des Associations.

